

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale des collectivités locales

Département des études
et des statistiques locales

Circulaire du 8 juillet 2008 relative aux comptes administratifs 2007 des régions

NOR : INTB0800132C

*La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
à Mesdames et Messieurs les préfets de région.*

Comme chaque année, la direction générale des collectivités locales va procéder à l'analyse des comptes administratifs des régions. Je vous saurais gré de m'adresser un exemplaire du compte 2007 de votre région dès qu'il vous aura été transmis.

L'obtention de ces données conditionne l'élaboration des tableaux de synthèse, ainsi que la mise en ligne, sous l'application FFILEAS, des fiches financières individuelles régionales issues de l'exploitation des comptes administratifs 2007.

Cet envoi est à adresser à Mme Sophie Saint-Philippe, direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Pour le directeur général des collectivités locales :

*Le chef du département des études
et des statistiques locales,*

J.-L. HELLER